



Onzième session  
Point 21 a) et b) de l'ordre du jour

QUESTION DE COREE

- a) RAPPORT DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE
- b) PROBLEME DES ANCIENS PRISONNIERS DE LA GUERRE DE COREE : RAPPORT DU GOUVERNEMENT DE L'INDE

Rapport de la Première Commission

Rapporteur : M. Franz MATSCH (Autriche)

1. Le 7 octobre 1950, l'Assemblée générale a adopté la résolution 376 (VI) relative à la question de l'indépendance de la Corée et a créé la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée
2. Le 5 octobre 1956, le représentant permanent de l'Inde a soumis le rapport du Gouvernement indien (A/3203) sur le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée, en application du paragraphe 3 de la résolution 910 B (X) adoptée par l'Assemblée générale le 29 novembre 1955.
3. Le 24 août 1956, conformément à son mandat, la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée a présenté un rapport<sup>1/</sup> concernant la période du 7 septembre 1955 au 24 août 1956.
4. A sa 580ème séance plénière, le 16 novembre 1956, l'Assemblée générale a inscrit à l'ordre du jour de la onzième session le rapport de la Commission et celui du Gouvernement indien sous le titre "Question de Corée", en tant qu'alinéas a) et b) respectivement, et elle a renvoyé la question à la Première Commission pour examen et rapport.

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 13 (A/3172).

5. La Première Commission a examiné la question, de sa 814<sup>ème</sup> à sa 820<sup>ème</sup> séance, du 3 au 8 janvier 1957. Outre les deux rapports susmentionnés, la Commission était également saisie d'un rapport du Commandement unifié sur la Commission neutre de contrôle en Corée (A/3167).

6. A la 814<sup>ème</sup> séance, le 3 janvier, les Etats-Unis d'Amérique ont présenté un projet de résolution (A/C.1/L.157) proposant que la Première Commission décide d'inviter un représentant de la République de Corée à prendre part au débat, sans droit de vote. Le représentant de l'Inde a ensuite présenté un amendement verbal tendant à inviter les représentants de la Corée du Sud et de la Corée du Nord.

7. A cette même séance, l'amendement de l'Inde a été rejeté par 40 voix contre 20, avec 11 abstentions.

Le projet de résolution des Etats-Unis a été adopté par 51 voix contre 10, avec 12 abstentions.

8. A la 815<sup>ème</sup> séance, le 4 janvier, les Etats-Unis d'Amérique ont présenté un projet de résolution (A/C.1/L.158) tendant à ce que l'Assemblée générale a) ayant pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée, b) rappelant ses résolutions 811 (IX) et 910 (X) et c) notant que la Convention d'armistice du 27 juillet 1953 reste en vigueur :

- 1) réaffirme que l'Organisation des Nations Unies a pour objectifs de faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique, ayant une forme représentative de gouvernement, et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans cette région;
- 2) demande instamment que des efforts incessants soient faits en vue d'atteindre ces objectifs conformément aux principes fondamentaux d'unification énoncés par les nations qui ont participé, au nom des Nations Unies, à la Conférence de Genève de 1954 et réaffirmés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 811 (IX) et 910 (X);
- 3) invite la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale et à observer les élections dans l'ensemble de la Corée et à faire rapport à ce sujet, et invite tous les Etats et toutes les autorités à faciliter cette tâche de la Commission;
- 4) prie le Secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la douzième session ordinaire.

9. A la 818<sup>ème</sup> séance, le 7 janvier, le représentant du Salvador a présenté un projet de résolution commun (A/C.1/L.159) ayant pour coauteurs l'Equateur, le Salvador et le Venezuela, et tendant à ce que l'Assemblée générale, ayant pris note du rapport du Gouvernement indien sur le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée (A/3203), exprime sa reconnaissance aux Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil pour le concours important qu'ils ont prêté à la solution du problème. A la 819<sup>ème</sup> séance, le 8 janvier, les auteurs, à la demande du représentant de Ceylan, ont accepté d'ajouter une disposition supplémentaire exprimant l'espoir que les anciens prisonniers qui se trouvaient encore dans l'Inde seraient réinstallés sous peu, grâce à la coopération d'Etats Membres.

10. A la 820<sup>ème</sup> séance, tenue également le 8 janvier, le projet de résolution des Etats-Unis (A/C.1/L.158) a fait l'objet d'un vote par appel nominal et a été adopté par 57 voix contre 8, avec 13 abstentions. Les suffrages se sont répartis comme suit :

Ont voté pour : Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa-Rica, Cuba, Danemark, Equateur, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Irak, Iran, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Laos, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Maroc, Mexique, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, République Dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Suède, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela.

Ont voté contre : Albanie, Bulgarie, Pologne, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Roumanie, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Se sont abstenus : Afghanistan, Arabie Saoudite, Birmanie, Ceylan, Egypte, Finlande, Inde, Indonésie, Jordanie, Soudan, Syrie, Yémen, Yougoslavie.

/...

11. Au cours de la même séance, le texte modifié du projet de résolution des trois Puissances (A/C.1/L.159/Rev.1) a été adopté par 69 voix contre zéro, avec 9 abstentions.

12. En conséquence, la Première Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

QUESTION DE COREE

A

L'Assemblée générale,

Ayant pris note du rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée<sup>1/</sup>,

Rappelant ses résolutions 811 (IX) et 910 (X),

Notant que la Convention d'armistice du 27 juillet 1953 reste en vigueur,

1. Réaffirme que l'Organisation des Nations Unies a pour objectifs de faire de la Corée, par des moyens pacifiques, un pays unifié, indépendant et démocratique, ayant une forme représentative de gouvernement et de rétablir intégralement la paix et la sécurité internationales dans cette région;

2. Demande instamment que des efforts incessants soient faits en vue d'atteindre ces objectifs conformément aux principes fondamentaux d'unification énoncés par les nations qui ont participé, au nom des Nations Unies, à la Conférence de Genève de 1954 et réaffirmés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 811 (IX) et 910 (X);

3. Invite la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée à poursuivre ses travaux conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, à observer les élections dans l'ensemble de la Corée et à faire rapport à ce sujet, et invite tous les Etats et toutes les autorités à faciliter cette tâche à la Commission;

4. Prie le Secrétaire général d'inscrire la question de Corée à l'ordre du jour provisoire de la douzième session de l'Assemblée générale.

---

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Supplément No 13 (A/3172).

B

L'Assemblée générale,

Ayant pris note du rapport du Gouvernement de l'Inde sur le problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée (A/3203),

Exprime sa reconnaissance aux Gouvernements de l'Inde, de l'Argentine et du Brésil pour le concours important qu'ils ont prêté à la solution du problème des anciens prisonniers de la guerre de Corée, et l'espoir que les anciens prisonniers qui se trouvent encore dans l'Inde seront réinstallés sous peu, grâce à la coopération d'Etats Membres.

-----